

## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE VANNES

### RAPPORT D'ACTIVITES 2020

L'assemblée plénière annuelle, réunie le 11 février 2020, a été l'occasion de faire le bilan de l'année 2019 et d'échanger sur les projets à venir.

L'année 2020 devant être la dernière du mandat des membres en place (renouvellement tous les 3 ans), plusieurs comités de pilotage devaient conclure leurs travaux :

- Mer et littoral : expérimentation sur une commune du territoire d'une étude sur la capacité d'accueil du littoral. Un stagiaire devait être recruté pour travailler sur une méthode participative inspirée de l'outil ONECAD développée par l'université de Nantes.
- Agriculture et société : travail sur les enjeux sociétaux, la première réunion en 2019 ayant été essentiellement consacré aux problématiques agricoles. Le groupe souhaitait redémarrer le travail en ayant pour objectif l'organisation d'un événement pour susciter le débat sur le territoire.
- Renouvellement du conseil avec intégration de nouveaux membres et élection d'un nouveau bureau
- Autres travaux envisagés : état des lieux de la participation citoyenne sur le territoire, gouvernance du tourisme, prospective sur la transition écologique et l'emploi...

La crise sanitaire a empêché la réalisation de ces projets. Le bureau a néanmoins continué à se réunir en visioconférence pour maintenir le lien entre les membres, échanger sur l'actualité et préparer le renouvellement de l'instance et les projets envisageables pour le mandat suivant.

Les membres et l'animatrice ont également participé à des webinaires organisés par différents réseaux, notamment le Réseau des conseils de développement bretons et la Coordination Nationale (CNCD) afin d'échanger avec des membres d'autres CD partout en France.

Les contraintes sanitaires ont été l'occasion de tester de nouveaux outils (vidéoconférence et documents partagés en ligne notamment) qui seront utiles dans le fonctionnement courant du conseil.

Le renouvellement des membres du Conseil de développement aurait dû avoir lieu à l'automne 2020, soit environ 6 mois après le renouvellement des conseils communautaires notamment pour pouvoir échanger avec les nouveaux élus sur le maintien de l'instance à l'échelle du Pays.

La loi Engagement et proximité de décembre 2019 a en effet modifié les obligations faites aux EPCI concernant l'établissement d'un conseil de développement. Parmi les 3 intercommunalités de l'entente du Pays de Vannes, seule Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a toujours l'obligation de mettre en place une telle structure mais ce n'est plus le cas pour Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté (seuil de 50 000 habitants au lieu de 20 000).

Un report de ce renouvellement a été décidé dès le printemps et le second semestre a été entièrement consacré à sa préparation : rencontres avec les présidents d'EPCI, bilan du fonctionnement par un questionnaire auprès des membres...